



Genève, le 27 septembre 2016
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département des finances

L'Etat lance un ambitieux programme d'efficacité énergétique pour ses bâtiments

L'État de Genève va intensifier ses investissements dans les économies d'énergies. Après le succès des mesures prises durant la période 2005-2015, le Conseil d'Etat propose d'ouvrir un nouveau crédit d'investissement pour la période 2017-2026 qui permettra de réaliser des économies d'énergies estimées à 40 millions, d'améliorer le confort des bâtiments et de réduire les émissions de CO₂.

L'Etat de Genève a lancé en 2005 un important programme visant à améliorer l'efficacité énergétique de ses bâtiments. Les résultats ont dépassé les attentes : malgré l'augmentation d'environ 10% de la surface totale du parc immobilier et les hausses de prix de certaines énergies, les charges liées aux consommations énergétiques pour 2015 ont été ramenées à celles de 2005, grâce à des économies cumulées évaluées à 31 millions.

Afin de poursuivre dans cette voie, le Conseil d'Etat vient de transmettre au Grand Conseil un projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 35 millions de francs pour la période 2017-2026. La moitié environ de la somme, soit 17 millions, sera effectivement à charge de l'Etat, le reste étant compensé par des subventions. Ce nouvel investissement devrait permettre de générer quelque 40 millions de francs supplémentaires d'économies ces dix prochaines années. Dès 2027, un gain récurrent en efficacité, estimé à six millions de francs, est par ailleurs attendu chaque année, s'ajoutant à l'effet durable des économies déjà réalisées.

Cet investissement vise à franchir une nouvelle étape dans la mise en oeuvre de la stratégie énergétique conduite par l'Office des bâtiments de l'Etat. Les mesures concerneront près d'une cinquantaine de sites et porteront sur la sobriété énergétique, l'utilisation d'énergies renouvelables, l'amélioration du confort des utilisateurs des bâtiments et la préservation de l'environnement.

Au cours des dix prochaines années, ces mesures devraient permettre de réduire de 43% la consommation d'eau, de 17% la consommation électrique et de 28% la consommation thermique du parc immobilier de l'Etat. « C'est un objectif ambitieux mais tout à fait réaliste, car l'action menée par l'Office des bâtiments démontre que des mesures pertinentes permettent d'engendrer des économies considérables qui dépassent les montants investis ; l'effort est donc payant, tant du point de vue environnemental que financier », a souligné M. Serge Dal Busco, conseiller d'Etat chargé du département des finances.

Les gains en efficacité énergétique seront obtenus par l'adaptation ou le remplacement d'installations techniques telles que les chaudières, les systèmes de ventilation ou encore les systèmes de distribution de l'eau. Ils permettront de contenir les dépenses malgré l'augmentation des prix des fluides et l'agrandissement du parc immobilier de l'Etat au gré de

la mise en service de nouveaux bâtiments importants tels que les 5e et 6e étapes du Centre médical universitaire, de nouvelles écoles ou des bâtiments pénitentiaires.

Le projet de loi transmis au Grand Conseil s'inscrit pleinement dans la stratégie énergétique 2050 de la Confédération et les objectifs de législature 2014-2018 du Conseil d'Etat qui visent à réduire drastiquement la consommation des énergies fossiles, de favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables et de réduire les émissions de CO2.

M. Henri Roth, secrétaire général adjoint chargé de communication, DF, T. + 41 22 327 98 22.